

empêcher. Cette liberté, la vraie liberté, la liberté des enfants de Dieu, qui protège si glorieusement la dignité de la personne humaine, est au-dessus de toute violence et de toute oppression... C'est cette liberté que les apôtres ont revendiquée avec tant de constance, que les apologistes ont défendue dans leurs écrits, qu'une foule innombrable de martyrs ont consacrée de leur sang.

“Voilà des enseignements qui arrivent à leur heure, et qu'il faut opposer aux négations des uns et aux hésitations des autres, pour conjurer les périls que nous avons signalés.”

JEAN GUIRAUD.

LA CAUSE DE BERNADETTE SOUBIROUS

NOUS trouvons dans la *Semaine religieuse* de Lille du 28 février 1920 une communication, au sujet du procès de béatification de la petite Bernadette de Lourdes, qui intéressera sûrement nos lecteurs canadiens. L'histoire des apparitions de Lourdes est en effet très populaire chez nous. Personne des nôtres ne passe en Europe sans pousser une pointe jusque sur les bords du Gave. Tout ce qui touche à Lourdes et à son histoire merveilleuse nous est cher.

Mgr l'évêque de Nevers, annonçant récemment la clôture du procès apostolique pour la béatification de la *vénérable* Bernadette Soubirous, la confidente de la Vierge Marie lors des apparitions, donnait, dans sa lettre à ses fidèles, les informations que voici :

“ Le 27 décembre 1919, le tribunal ecclésiastique de Nevers, constitué à l'effet d'instruire le procès apostolique de béatification de la *vénérable* soeur Marie-Bernard (Bernadette Soubirous), des soeurs de la charité et de l'instruction chrétienne de Nevers, a clos ses séances sous la présidence de Mgr l'évêque de Nevers. — Ce procès, auquel le tribunal a apporté le zèle le plus empressé et le plus pieux, avait été commencé le 17 septembre 1917. Il a donc duré plus de deux ans. Ses séances ont été au nombre de 203. La relation écrite comprend plus de